

## COMMUNIQUE DU MINISTERE DES ARMEES

Le Ministre des Armées communique :

Il est porté à la connaissance des jeunes togolais des deux sexes, désireux de faire carrière dans les forces armées togolaises, qu'un concours de sélection pour le recrutement direct d'élèves officiers d'active à l'école de formation des officiers des forces armées togolaises (EFOFAT) aura lieu le **10 mai 2025** à l'école du camp général GNASSINGBE Eyadema à Lomé et au lycée Kara.

### I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre âgé de vingt et un (21) ans au minimum et de vingt-six (26) ans au maximum au 31 décembre 2025 ;
- Etre célibataire sans enfant ;
- Etre médicalement apte ;
- Etre titulaire d'une licence ou tout autre diplôme équivalent des universités et établissements d'enseignement supérieur reconnus par le CAMES.

### II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite adressée au ministre des armées (préciser l'option choisie : Sciences, Lettres ou Gestion) ;
- Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une photocopie de la carte d'identité nationale ;
- Une photocopie légalisée du relevé de notes attestant que le candidat a validé au moins les 180 crédits requis pour l'obtention de la licence ;
- Une photocopie légalisée des diplômes universitaires ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat médical d'aptitude établi par un médecin ;
- Deux (02) photos d'identité sur fond blanc ;
- Une somme de dix mille (10 000) francs CFA pour les frais de dépôt des dossiers.

### III. DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers de candidature seront déposés dans les groupements de gendarmerie nationale des chefs-lieux de régions administratives à partir du **mercredi 26 février 2025** contre une quittance de dix mille (10.000) francs CFA non remboursable.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 21 mars 2025 à 17 heures**.

Tout dossier non conforme ou reçu après la date limite de dépôt ne sera pas pris en considération.

La liste définitive des candidats retenus pour les épreuves écrites et sportives sera affichée à l'état-major général des forces armées togolaises et dans les groupements de gendarmerie nationale à partir du **vendredi 25 avril 2025**.

#### IV. EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats seront soumis aux épreuves écrites et sportives.

- Les épreuves écrites :
  - **Option Lettres** : Français-Anglais-Culture générale-Allemand ou Espagnol ;
  - **Option Sciences** : Français-Anglais-Culture générale-Mathématiques ou Physique chimie ;
  - **Option Gestion** : Français-Anglais-Culture générale-Comptabilité Générale ou Economie.
  
- Les épreuves sportives (Grimper, 100 mètres et 08 Kilomètres). Elles se dérouleront à l'état-major général des forces armées togolaises à Lomé.

**NB : Tout abandon dans l'une des épreuves est éliminatoire.**

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le quotidien **TOGO-PRESSE** et le site web du ministère des armées : **[www.defense.gouv.tg](http://www.defense.gouv.tg)**.

Lomé, le **24 FEV 2025**

**Signé**

Le Ministre